fications fort différentes. Nous retiendrons les trois principales, pour ne nous attacher ensuite qu'à la dernière, la seule qui fasse l'objet du présent article.

Il y a une première définition, élémentaire et simpliste, qui est de l'ordre des faits: la francophonie, dans ce cas, c'est uniquement la référence à l'ensemble des pays ou des communautés qui, à travers le monde, présentent ce trait commun de parler ou d'utiliser couramment le français comme langue officielle ou nationale ou comme l'une des langues officielles ou nationales. Et à ce compte, on pourrait aussi bien parler de l'anglophonie et de moult autres «phonies».

On recourt ensuite à ce terme pour souligner le sentiment que peuvent éprouver à des degrés divers ces pays, ou tels éléments de leurs populations, d'une certaine solidarité de destin, d'une certaine proximité psychologique, soit simplement parce qu'ils constatent qu'une langue commune facilite les relations et les échanges de tous ordres et dès lors la réalisation d'entreprise communes; soit davantage parce qu'ils estiment que cette communauté de langue et forcément, pour une part, de culture, autorise une approche commune de quelques-uns des problèmes majeurs de l'époque, favorise et même appelle une coopération approfondie. La francophonie enfin traduit – et c'est le sens que nous retiendrons ici - l'organisation ou la tentative d'organisation et de développement des rapports entre les pays entièrement ou partiellement de langue française, en vue d'un certain nombre d'objectifs définis en commun.

Entendue dans cette dernière acception, la francophonie n'est pas née avec les deux Conférences de Niamey (1969 et 1970) qui ont vu la constitution de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Et celle-ci n'a pas été le fruit d'une miraculeuse improvisation. A défaut du terme de francophonie, l'idée ou plus précisément l'idéal en était cultivé depuis longtemps par un certain nombre de groupes plus ou moins structurés et surtout d'individus: intellectuels, hommes de professions libérales. Mais cela ne se jouait alors, forcément, qu'entre Occidentaux ou peu s'en faut et s'exprimait principalement par la recherche du raffermissement des liens et du développement des échanges avec la France, de la part de communautés francophones qui se sentaient isolées, faibles ou menacées. On note toutefois entre les deux guerres mondiales la naissance d'une association de médecins de langue française et d'un premier regroupement de juristes francophones, l'Association Henri Capitant.

Trois facteurs principaux

Mais c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et surtout à compter des années 1950 que devait s'exprimer le sentiment de solidarité des francophones et se marquer leur conviction dans l'utilité d'une coopération fondée sur la langue commune.

Trois facteurs principaux allaient favoriser l'essor de la francophonie. Le premier, qui est d'ordre très général, réside dans l'extraordinaire développement, tant en rapidité qu'en volume, des moyens de communication et de transport qui devaient rapprocher singulièrement les unes des autres des communautés francophones longtemps isolées et se connaissant à peine et qui sentaient d'autant plus le besoin de se retrouver et d'œuvrer ensemble qu'on était entré dans l'ère des grands ensembles internationaux et que les circonstances de l'après-guerre appelaient une action vigoureuse pour rendre à la langue française une part de l'audience internationale qu'elle avait perdue à l'occasion du conflit. Le deuxième facteur a tenu à la coincidence de ce que l'on a appelé «la révolution tranquille» au Québec, et de l'avènement à l'indépendance d'une trentaine de pays au moins partiellement de langue française, tour à tour au Proche-Orient, en Extrême-Orient, au Maghreb, enfin et surtout, en Afrique noire et dans l'océan Indien. Pour des raisons tenant soit à la volonté d'affirmer l'identité nationale, soit au besoin de surmonter l'isolement et de renforcer les chances de la survivance culturelle, soit au désir de favoriser l'unité continentale, soit enfin, au souci d'encourager le dialogue des cultures et de définir un mode original de coopération, ce sont des hommes et des groupes du Québec et d'Afrique - Maghreb aussi bien qu'Afrique noire – qui allaient jouer le rôle de pionniers dans un ensemble d'entreprises: associations, institutions, publications, etc. qu'on désignerait globalement un jour sous le nom de «francophonie» et dont le couronnement allait être la création de l'Agence de Coopération culturelle et technique, même si pour des raisons politiques et conjoncturelles, cette dernière allait naître avec une vocation plus limitée et des moyens infiniment plus modestes que ce qu'avaient rêvé ses promoteurs.

Dernier facteur enfin, l'évolution de secteurs influents de l'opinion française qui, après avoir marqué une certaine réserve devant les entreprises francophones, allaient adopter une attitude de plus en plus favorable. Et surtout, ces milieux allaient encourager le développement d'un état d'esprit nouveau, d'une conception selon laquelle si la France reste évidemment et de loin l'élément le plus important